

Cérémonie de signature des partenaires de la Charte partenariale du PRITH et de la Convention multi partenariale d'accès à la formation des PH



Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 20 juin 2017

Invitation presse

Les partenaires du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) Martinique formaliseront leurs engagements par la signature d'une charte partenariale le 21 juin à la Préfecture.

Dans le cadre du partenariat du PRITH, l'Etat, la Collectivité territoriale de Martinique, le Rectorat, l'Agence régionale de santé, Pôle emploi, la Caisse générale de sécurité Sociale (CGSS), l'Agefiph, le FIPHFP et la MMPH signeront le 21 juin à la Préfecture, la charte partenariale pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

A travers cette charte les partenaires du PRITH réaffirment leur volonté de se mobiliser collectivement autour d'une stratégie concertée en faveur de la formation, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

30 ans après la première loi Handicap et Emploi (1987) et plus de 10 ans après le renforcement des droits des personnes en situation de handicap (2005), il reste encore beaucoup d'efforts et de pédagogie à faire pour atteindre l'obligation d'emploi fixée à 6% de travailleurs handicapés parmi les effectifs des employeurs et lever les idées reçues sur le handicap et l'emploi.

La presse est invitée à la présentation et la signature de cette charte, mercredi 21 juin 2017 à 11h en préfecture (salle Félix Eboué).

Contact : PRITH Martinique, Gaëlle DE CAMANTRAND, 06 96 89 79 21

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : [Prefet de la martinique](#)